
Ville de Trois-Rivières

(2023, chapitre 40)

Règlement autorisant la réfection de l'émissaire pluvial du Passage et de la conduite exutoire du trop-plein du poste de pompage Aubuchon (rue de la Traverse) incluant la stabilisation du talus et le lestage de conduites et décrétant un emprunt à cette fin de 988 000 \$

1. La réalisation des travaux décrits à l'annexe I est autorisée.
2. Pour les fins du présent règlement, des dépenses n'excédant pas 988 000 \$ sont autorisées; elles incluent les coûts des travaux décrits à l'annexe I et les frais incidents.
3. Pour acquitter les dépenses découlant du présent règlement, la Ville est autorisée à emprunter une somme n'excédant pas 988 000 \$ sur une période de vingt ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, la Ville affecte annuellement, durant le terme de l'emprunt, une portion de ses revenus, conformément à l'article 547 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).
5. S'il advient que le coût réel de l'une des dépenses énumérées à l'annexe I est moins élevé que celui qui y est prévu, l'économie ainsi réalisée peut être utilisée pour financer le coût réel d'une autre dépense qui pourrait s'avérer plus élevé que celui qui y a été estimé.
6. Toute contribution qui sera versée à la Ville par un tiers pour le paiement total ou partiel des dépenses autorisées à l'article 2 est affectée à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement.

Est également affectée, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt, correspondant au montant de la subvention, est alors ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.
7. L'annexe I fait partie intégrante du présent règlement comme si elle était ici reproduite au long.
8. Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication, à condition d'avoir préalablement obtenu l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec.

Édicté à la séance du Conseil du 24 avril 2023.

M. Daniel Cournoyer,
maire suppléant

M^e Stéphanie Tremblay,
assistante-greffière

ANNEXE I

DESCRIPTION ET COÛT DES TRAVAUX

(Article 1)

ART.	DESCRIPTION	UNITÉ	Qté	PRIX UNITAIRE	MONTANT NET (\$)
1.0	GESTION DE L'EAU				
1.1	Gestion de l'eau pour travaux de pose de conduites	global	1	200 000,00 \$	200 000,00 \$
<ul style="list-style-type: none"> - Raboutement de la nappe; - Batardeau et rideau de turbidité; - Bassin de sédimentation temporaire; - Protection de l'environnement; - Précautions additionnelles en cas de pose directement dans l'eau. 					
SOUS-TOTAL 1.0 :					200 000 \$
2.0	ÉGOUT PLUVIAL				
2.1	Réfection de l'émissaire pluvial	global	1	115 000,00 \$	115 000,00 \$
<ul style="list-style-type: none"> - Sondages exploratoires - Conduites d'égout pluvial, incluant les accessoires; - Regards d'égout pluvial; - Branchements d'égout pluvial à réparer; - Raccordement à l'existant et étanchéisation; - Massifs d'ancrage en béton entre le regard et les sections de conduites; - Mur parafouille en béton; - Ancrages et solidarisation des conduites; - Nettoyage, inspection et essais sur les regards et conduites. 					
SOUS-TOTAL 2.0 :					115 000 \$
3.0	EGOUT UNITAIRE				
3.1	Réfection de la conduite exutoire du trop-plein du poste de pompage Aubuchon	global	1	105 000,00 \$	105 000,00 \$
<ul style="list-style-type: none"> - Sondages exploratoires; - Conduites d'égout unitaire, incluant les accessoires; - Regards d'égout unitaire; - Raccordement à l'existant et étanchéisation; - Massifs d'ancrage en béton entre le regard et les sections de conduites; - Mur parafouille en béton; - Ancrages et solidarisation des conduites; - Nettoyage, inspection et essais sur les regards et conduites. 					
SOUS-TOTAL 3.0 :					105 000 \$
4.0	STABILISATION DE TALUS ET LESTAGE				
4.1	Travaux de stabilisation du talus et lestage des conduites	global	1	140 000,00 \$	140 000,00 \$
<ul style="list-style-type: none"> - Excavation et déblai; - Enlèvement et disposition sédiments accumulés en pied de talus; - Remblai en matériaux granulaires; - Remblai en pierres dynamitées; - Enrochements de protection de divers grades (100-200 mm, 50-250 mm, 300-500 mm, etc.); - Membrane géosynthétique. 					
SOUS-TOTAL 4.0 :					140 000 \$

5.0	DIVERS				
5.1	Organisation de chantier et autres dispositions générales	global	1	200 000,00 \$	200 000,00 \$
<ul style="list-style-type: none"> - Gestion de chantier, incluant les mobilisation et démobalisation; - Maintien de la circulation et signalisation temporaire; - Sondages exploratoires complémentaires; - Déboisement, essouchement et décapage; - Gestion, protection et soutènement des utilités publiques existantes; - Protection de l'environnement (mesures de protection environnementales); - Mesures de protection géotechniques; - Sécurité aux abords du chantier; - Matériaux granulaires pour remblai complémentaire ou surexcavation de l'assise; - Gestion des sols excavés conformément aux exigences du REAFIE (mise en pile, caractérisation et disposition); - Enlèvement, transport et disposition des conduites, regards et débris dans un site approprié; - Réfection de surface des lieux touchés par les travaux. 					
SOUS-TOTAL 5.0 :				200 000 \$	

RÉSUMÉ

1.0	GESTION DE L'EAU	200 000 \$
2.0	ÉGOUT PLUVIAL	115 000 \$
3.0	ÉGOUT UNITAIRE	105 000 \$
4.0	STABILISATION DE TALUS ET LESTAGE	140 000 \$
5.0	DIVERS	200 000 \$
SOUS-TOTAL (articles 1.0 à 7.0) :		760 000 \$
Frais incidents généraux, incluant les taxes nettes :		228 000 \$
TOTAL DU PROJET :		988 000 \$

Note : Annexe basée de l'estimation du coût des travaux réalisée par GeniCité et signée par Karine Lebel, Ing. en date du 6 avril 2023

Caroline Laforme, ing.
2023-04-12
OIQ : 134968

Préparé par :

Caroline Laforme, ing. (# 134968)
Ingénieure, Génie urbain
Ville de Trois-Rivières

Date : 2023-04-12